

Nombre de membres composant
le Conseil Municipal..... 45
Membres en exercice 45
Présents ou représenté.e.s
à la séance 44
Absent.e.s..... 01

COMMUNE DE FONTENAY-SOUS-BOIS

EXTRAIT DU REGISTRE

des

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2021-03-10-F :

Demande de garantie d'emprunt ESH RATP
HABITAT pour l'acquisition de 24 logements
33 et 33 bis rue Lesage

SÉANCE DU JEUDI 18 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le **dix-huit mars**, les membres composant le Conseil municipal de la Commune de Fontenay-sous-Bois, dûment convoqués le **douze mars**, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Philippe GAUTRAIS, Maire**.

ETAIENT PRESENTS

M.GAUTRAIS, Mme KLOPP, M. CORNELIS, M. SEYE, Mme NAIT-BAHLOUL, M. MORA, Mme LELU, M. DAMIANI, Mme BENZIANE, M. GUENICHE, M. ORJEBIN, Mme BOUHADA, Mme CHARDIN, M. BRUNET, Mme MAFFRE-BOUCLET, M. MALLERIN, Mme GAUTHIER, M. CLERGET, Mme LARABI, M. LEBLANC, Mme VIENNEY, M. BATTAL, Mme SAINT GAL, Mme JANIAUX, M. RISPAL, M. NOMBO POATY, Mme MARTINEZ, Mme CHAMBRE-MARTIN, M. MATHIEU, Mme INDJA, M. BERTRAND, M. LECOQ, Mme AMSELLEM-SIMONNET, M. BEDOURET, Mme CAZALS.

EXCUSE.E.S – REPRESENTE.E.S

Mme FENASSE	a donné mandat à	M. ORJEBIN
M. LACHELACHE	a donné mandat à	Mme LARABI
Mme NIAKHATE	a donné mandat à	M. MORA
M. CHAMPETIER	a donné mandat à	Mme LELU
Mme GARNIER	a donné mandat à	Mme BENZIANE
Mme MICHEL	a donné mandat à	M. ORJEBIN
M. MULLER	a donné mandat à	Mme LELU
M. DAUMONT-LEROUX	a donné mandat à	Mme MARTINEZ
M. GUYOT	a donné mandat à	Mme LECOQ

ABSENT.E.S

Mme AVOGNON ZONON

Le Président ayant ouvert la séance, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

M. ORJEBIN ayant obtenu la majorité des voix, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

LE CONSEIL,

VU les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article 2298 du Code Civil,

VU la demande formulée par ESH RATP Habitat tendant à obtenir la garantie de la Commune pour la réalisation de 24 logements CPLS-PLAI-PLAI Foncier- PLS PLSDD- PLS Foncier-PLUS-PLUS Foncier dans un patrimoine immobilier de 24 logements sis 33 et 33 bis rue Lesage à Fontenay-sous-Bois,

VU le contrat de prêt n° 119142 en annexe signé entre RATP Habitat et la Caisse des Dépôts et Consignations,

SUR AVIS de la Commission des finances,

A L'UNANIMITE

DECIDE

Article 1 : D'accorder sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 3.301.079,00 € (TROIS MILLIONS TROIS CENT UN MILLE SOIXANTE DIX NEUF EUROS) souscrit par RATP HABITAT auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°119142 constitué de 7 lignes de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Ce prêt est destiné à financer la construction de 24 logements CPLS-PLAI-PLAI Foncier- PLS PLSDD- PLS Foncier-PLUS-PLUS Foncier rue Lesage.

Article 2 : Les caractéristiques du contrat de prêt sont les suivantes :

- Montant du prêt CPLS: 71.000 €
- Durée du différé d'amortissement : 24 mois
- Durée de la période d'amortissement : 40 ans
- Amortissement : échéance prioritaire (intérêts différés)
- Index : Livret A

- Montant du prêt PLAI : 305.649 €
- Durée du différé d'amortissement : 24 mois
- Durée de la période d'amortissement : 40 ans
- Amortissement : échéance prioritaire (intérêts différés)
- Index : Livret A

- Montant du prêt PLAI Foncier : 310.440 €
- Durée du différé d'amortissement : 24 mois
- Durée de la période d'amortissement : 80 ans
- Amortissement : échéance prioritaire (intérêts différés)
- Index : Livret A

- Montant du prêt PLS : 68.505 €
- Durée du différé d'amortissement : 24 mois
- Durée de la période d'amortissement : 40 ans
- Amortissement : échéance prioritaire (intérêts différés)
- Index : Livret A

Délibération n°2021-03-10-F

Demande de garantie d'emprunt ESH RATP HABITAT pour l'acquisition de
24 logements 33 et 33 bis rue Lesage

- Montant du prêt PLS Foncier : 92.901 €
- Durée du différé d'amortissement : 24 mois
- Durée de la période d'amortissement : 80 ans
- Amortissement : Echéance prioritaire (intérêts différés)
- Index : Livret A

- Montant du prêt PLUS : 1.275.100 €
- Durée du différé d'amortissement : 40 ans
- Amortissement : Echéance prioritaire (intérêts différés)
- Index : Livret A

- Montant du prêt PLUS Foncier : 1.177.484 €
- Durée du différé d'amortissement : 80 ans
- Amortissement : Echéance prioritaire (intérêts différés)
- Index : Livret A

Article 3 : La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt, et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à RATP HABITAT pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : De s'engager pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Article 5 : D'autoriser le Maire ou son/sa représentant.e à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et RATP HABITAT.

Article 6 : D'autoriser le Maire ou son/sa représentant.e à signer les contrats et la convention de garanties d'emprunt précisant la contrepartie des droits de réservation et de désignation.

POUR EXTRAIT CONFORME

Jean-Philippe GAUTRAIS

Maire



Transmission électronique en
Préfecture du Val-de-Marne
le 2 2 MAR. 2021
Publication
le 2 2 MAR. 2021
Notification
le 2 2 MAR. 2021
Certifié exécutoire
Le Maire,

